



Secrétariat national aux Fédérations  
Secrétariat National aux Élections

M BOSCHER JEAN-CLAUDE  
2 B MONTEE BELLEVUE  
13007 MARSEILLE

**Objet : Notification d'exclusion**  
N° recommandé avec AR : 1A 072 187 7592 8

Paris, le 12 mars 2014

Cher-e ami-e,

La direction nationale a constaté que tu as fait acte de candidature sur une autre liste que celle régulièrement investie par les instances nationales du Parti.

Le Bureau national, réuni le 11 mars 2014, en a pris acte et a décidé de prononcer ton exclusion du Parti socialiste, en vertu des termes de l'article 4.3.3 de nos Statuts qui stipulent que « *le Conseil national -ou le BN entre deux réunions du CN- répute exclu du Parti tout élu qui prétend démissionner de celui-ci, sans se démettre du mandat électoral qu'il détient au nom du Parti. Lorsqu'un adhérent du Parti est candidat à un poste électif pour lequel les instances régulières du Parti ont investi un autre candidat, le Conseil national saisi par l'une des parties en cause constate que l'indiscipliné s'est lui-même mis en dehors du Parti et le répute exclu* ».

Nous te rappelons que tu ne saurais désormais te prévaloir du Parti socialiste, ni utiliser ses emblèmes ou logo.

Cordialement.

**Alain FONTANEL**  
Secrétaire National aux Fédérations  
Conseiller Politique du Premier secrétaire

**Christophe BORGEL**  
Secrétaire National aux Elections

Copie à la Fédération des Bouches-du-Rhône